

Appliquer réellement, le droit constitutionnel à l'emploi

Samedi 24 mai 2008 [Texte du M'PEP](#) Mouvement politique d'éducation populaire (M'PEP <http://www.m-pep.org>)

Résumé : Le droit opposable à l'emploi concerne 3,3 millions de personnes pour un coût de 127 milliards d'euros trouvé grâce à de profondes modifications de la fiscalité, en partie dans le domaine des prélèvements sur le capital. Les emplois seront créés essentiellement dans le secteur non-marchand, par des mécanismes décentralisés de démocratie dans les bassins d'emploi et de vie.

I.- CES EMPLOIS SERONT CREEES ESSENTIELLEMENT DANS LE SECTEUR NON-MARCHAND

Si l'on admet le raisonnement selon lequel le travail permet de produire les richesses qui répondent aux besoins sociaux, et que l'on estime que d'immenses besoins ne sont pas satisfaits dans la société ; alors il y a du travail et des emplois à occuper pour les 3,3 millions de personnes dont nous avons vu que le salaire pouvait être aisément financé.

A.- C'est dans la sphère non-marchande que se développe la production de valeurs d'usage pour répondre aux besoins humains

Dans la société capitaliste, le travail est conçu comme une activité dans le secteur marchand, certes nécessaire à la production des biens et services, mais exercée par des travailleurs-marchandises, pour le profit privé dans le cadre d'un contrat de travail qui subordonne le travailleur à l'employeur(...) L'éloge de l'emploi dans le secteur non-marchand doit être résolument entrepris. Les services non-marchands créent de l'utilité, de la valeur d'usage pour la population, mais pas de valeur d'échange contenant un profit pouvant être capté par des individus ou groupes privés. Voilà la raison du pilonnage permanent contre les services publics. Pour accepter l'idée du droit opposable à l'emploi, il faut se libérer l'esprit de la pollution marchande et réapprendre à penser librement et simplement : c'est dans le secteur non-marchand que la société avance. Il faut donc comprendre ce que non-marchand veut dire.

1.- Un double élargissement de la notion de travail

Un double élargissement du travail doit être envisagé avec le droit opposable à l'emploi, pour l'immédiat et le lointain : à la production de soi-même et à la production de société. Se produire soi-même, ce sont des activités rémunérées « normalement » pour se former, s'éduquer, se cultiver, pratiquer des activités artistiques ou sportives... toutes choses absolument et radicalement éloignées de la marchandise, de la compétition, de la concurrence... (...) C'est ainsi que la manière dont on produit peut être également une valeur d'usage aussi importante que ce que l'on produit. (...) Deuxième élargissement du travail : la production de société. De multiples besoins restent aujourd'hui insatisfaits parce que le secteur privé ne les juge pas rentables : par exemple dans des domaines anciens comme la santé ou l'éducation, et dans des domaines nouveaux comme la protection de l'environnement ou les services à la personne. De nombreux emplois peuvent être créés à condition de cesser de les considérer comme improductifs – ils seront créés en fonction de leur utilité sociale et non de leur rentabilité (...) Il ne faut donc pas confondre le travail comme créateur de valeur d'usage et le travail comme catégorie imposée par le capitalisme pour produire des marchandises, c'est-à-dire des valeurs d'échange.

2.- La production de valeurs d'usage

Tout bien ou service, par exemple une chaise et la leçon de l'instituteur ou de l'institutrice, possède nécessairement une valeur d'usage et éventuellement une valeur d'échange. (...) Avec la valeur d'usage, ce n'est pas le prix qui compte, c'est l'utilité individuelle ou collective que l'on trouve au bien ou service produit. Même sans valeur d'échange il y a bien production, création de richesse et satisfaction de besoins. (...) Dans le système actuel, ces valeurs d'usage sont combattues par le néolibéralisme précisément parce qu'elles ne sont pas marchandes et ne peuvent donc pas être l'occasion de profit, et qu'elles limitent, par leur seule présence, les possibilités d'extension de la sphère marchande. Ainsi, la richesse, contrairement à une idée largement répandue, vient aussi du secteur non-marchand.

Les formes non-marchandes de production - et donc le travail qui s'y exerce - sont les plus vitales pour l'humanité. Si l'économie marchande doit nécessairement s'appuyer sur des besoins pour écouler sa production et réaliser des profits privés – quitte à inventer des besoins – l'économie non-marchande, elle, ne vise, dans son principe, qu'à produire des valeurs d'usage qui répondent aux besoins humains.

3.- Un besoin de démocratie, participative et représentative, pour permettre la délibération publique sur les besoins à l'origine des emplois

Quelles sont ces valeurs d'usage, et dans quel ordre et selon quelles priorités sont-elles produites, comment et par qui sont-elles décidées ? C'est là toute la question. Seul un vaste débat démocratique peut permettre de recenser ces valeurs d'usage « socialement reconnues », les évaluer, les mettre en balance avec la quantité de « choses » qu'il faudra bien continuer à produire. Mais, plus encore, il faudra inventer les mécanismes institutionnels qui rendront ce processus permanent. (...) En résumé, il faut admettre que les activités dans le secteur non-marchand sont créatrices de richesses dégagées de la recherche de l'accumulation du profit privé, qui vont permettre la satisfaction des besoins sociaux et la création d'emplois. Dès lors, les financements ne peuvent pas provenir des mécanismes habituels de l'économie marchande, mais de prélèvements par le biais de la fiscalité comme le M'PEP l'a proposé.

B.- Plus de 3 millions d'emplois pour répondre aux besoins de la population

Ces 3,3 millions d'emplois seront créés pour l'essentiel dans la sphère non-marchande (fonctions publiques d'Etat, hospitalière, territoriale ; associations ; syndicats ; mutuelles ; entreprises et groupements de fait à but non lucratif...), à la suite d'un débat public national et local pour en définir précisément les contours. Dans le secteur non-marchand, il est possible de créer des emplois de deux façons : par la réduction du temps de travail des salariés du secteur non-marchand (400 000 création d'emplois environ) ; par la création directe d'emplois financés sur fonds publics. Dans le même temps, les besoins de la population nécessitant, pour être satisfaits, la création d'emplois, il faut distinguer les structures de portage de ces emplois. Deux approches doivent toujours être développées parallèlement : l'une horizontale (types d'emplois pouvant être créés afin de répondre à des besoins de la population) ; l'autre verticale (types d'organismes qui peuvent créer ces emplois en employer les salariés). Alors quels types d'emplois créer ? Nous l'avons dit à plusieurs reprises, ce n'est pas le travail qui manque, c'est l'emploi. On peut identifier six grands types d'activités pour permettre de créer des emplois pour répondre aux besoins individuels et collectifs de la population :

1.- L'environnement

Les besoins sont immenses dans le domaine de l'environnement, nécessitant des centaines de milliers d'emplois pour protéger, réparer, entretenir, informer, surveiller, mesurer, former aux problèmes de l'environnement. Chacun, en observant autour de lui, peut se rendre compte des besoins : prévention, lutte contre la pollution, protection contre l'incendie, risques naturels, gestion des déchets... Le secteur de la protection et de la gestion des espaces naturels, par exemple, dans les 28 parcs naturels régionaux français, emploi environ 5 000 personnes actuellement. Il en faudrait entre 18 000 et 30 000.

2.- La vie quotidienne

En la matière, le M'PEP propose la création d'un service public national décentralisé de l'aide aux familles et aux personnes seules, détaillé plus loin.

3.- La culture

Il s'agit, par exemple, de l'aide aux associations culturelles, chorales, théâtres, festivals, etc., sous forme d'emplois salariés, et non de subventions financières supplémentaires.

4.- La convivialité

On pense à la sécurité urbaine, à la sécurité routière, à l'assistance juridique, à la médiation, à l'animation de quartier, à l'entretien des bâtiments publics, à l'aide aux associations...

5.- Le développement micro-local

Le développement local concerne le tourisme rural, le maintien des commerces, les emplois agricoles intermittents, l'aide à la création de micro-entreprises aidées... Prenons l'exemple de l'agriculture. Depuis une cinquantaine d'années, la productivité agricole a considérablement augmenté. Mais l'impact sur l'environnement a été très négatif : pollution de ressources en eau, accélération des inondations et sécheresses, dégradation des sols, contamination photochimique, destruction de paysages, produits alimentaires peu fiables... (...) Les emplois à créer dans les secteurs agricoles à reconquérir ou les déficits pèsent lourd dans la balance commerciale : horticulture, élevage des ovins, viande chevaline, légumes frais, cassis, chanvre, châtaignes et marrons, framboise, groseille, myrtilles et airelles, haricot sec, lentille, lin, noisette, pois chiche, rhubarbe, pêche, tabac, huiles et corps gras...

Les fermes éducatives pour l'accueil des enfants.

Autre exemple : les emplois créés par « l'économie solidaire » en zones rurales ou de montagne : halte-garderie à participation parentale ; transport scolaire...

Il est parfaitement possible, dans un autre domaine, de créer des activités non-marchandes pour aider à créer des emplois marchands ! C'est le cas avec la création d'entreprises, les projets dormants, les projets de développement, la réduction du temps de travail, les groupements d'employeurs...

Le développement local, c'est aussi l'éducation, la formation et l'insertion. Enfin, le développement local ce sont les services publics.

6.- La démocratie

Il s'agit d'emplois de citoyenneté. Ce sont des fonctions nouvelles, liées à une étape supérieure de notre organisation démocratique. Ce sont des fonctions d'interface entre les individus ou les groupes et les institutions. Ce sont des fonctions liées à la transparence de la vie publique, à l'information et à la communication. Ce sont des fonctions de création de citoyenneté, d'enquêtes, d'études, d'animation de réunions et de vie démocratique participative. Ce sont des fonctions liées au développement durable. Ces choses viendront. Il faudra les faire venir. Toutes ces fonctions ne devront pas être gérées pour le compte de tel ou tel acteur local. Elles devront être gérées par la communauté locale elle-même. Le choix de l'employeur devra donc éviter les risques de clientélisme, népotisme, instrumentalisation...

7.- Quels employeurs ?

Les employeurs peuvent être des associations, des SEM, des structures intercommunales, des structures à inventer, etc. Il faut y ajouter les fonctions publiques (d'Etat, territoriale et hospitalière) et le secteur public.

C.- Création du Service public national décentralisé de l'aide aux familles et aux personnes seules

Il existe aujourd'hui, pour les personnes qui ne peuvent s'offrir le luxe de rémunérer un salarié, l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). (...) On ne peut pas dire que cette mesure favorise systématiquement les « riches » : des ménages aux revenus moyens en bénéficient. Mais le système reste contestable dans le sens où il ne crée pas une égalité suffisante entre toutes les familles qui auraient besoin d'employer un salarié à domicile. Pour parvenir à cette égalité, un service public national décentralisé de l'aide aux familles et aux personnes seules doit être mis en place. Sa gestion serait décentralisée et ses instances seraient majoritairement composées de représentants des syndicats, des élus et des familles. Pourraient en bénéficier ceux qui auraient des besoins dans les domaines suivants : ménage, repassage, cuisine, aide aux devoirs, garde des enfants, aller chercher les enfants à l'école, aide aux personnes âgées, aide aux handicapés, aide à la gestion administrative des familles... Les salariés de ce service public de l'aide aux familles disposeraient d'une convention collective nationale. Des contrats pourraient être passés avec des entreprises locales à but non lucratif.

II.- UNE GESTION DU DROIT OPPOSABLE A L'EMPLOI, DECENTRALISEE A L'ECHELLE DES BASSINS D'EMPLOI ET DE VIE

Si la façon de faire la politique s'oriente véritablement dans la direction de la souveraineté populaire ; si le droit opposable à l'emploi est décidé : alors les « territoires » peuvent devenir de nouveaux espaces de liberté. Par territoires, nous entendons les lieux chargés d'histoire et de vie dans lesquels nous habitons, travaillons, avons nos d'amis, exerçons nos droits et devoirs de citoyens... (...) La création de ces 3,3 millions d'emplois ne peut résulter que de dynamiques à l'échelon des bassins d'emploi et de vie. (...) Grâce au droit opposable à l'emploi, les collectivités locales pourront remplacer une politique d'aides directes ou indirectes aux entreprises destinées à abaisser leurs coûts, par une politique globale et régionalisée propre à soutenir les stratégies convergentes des entreprises et des autres acteurs, mais dans le but de répondre aux besoins de la population.

(...) Ce droit opposable à l'emploi serait aussi un statut du pluriactif pour ceux qui le souhaiteraient. Il deviendrait possible d'exercer parallèlement plusieurs activités, privées et publiques, être salarié et chef d'entreprise, etc. Quelques règles fondamentales devraient présider à sa conception.

Citons par exemple :

- éviter que des emplois créés dans le secteur non-marchand suppriment des emplois dans le secteur marchand ;
- veiller, là où c'est possible, à la transformation d'emplois dans le secteur non-marchand en emplois marchands ;
- transparence absolue des financements, décisions, etc. ;
- pluralité absolue dans le pilotage afin d'éviter les risques d'étatisation, de clientélisme, etc. ;
- évaluation régulière des performances des emplois par des organismes indépendants.

Une telle injection de pouvoir d'achat, de confiance et de sécurité se traduirait en consommations supplémentaires (une augmentation de la demande) qui relanceront l'activité économique des bassins d'emploi dans des secteurs non-polluants si les explications et les mesures nécessaires sont prises(...). Quand, par exemple, l'automobile va bien, tout le monde dit que c'est un signe de bonne santé économique. Mais c'est l'accablant lorsque les dépenses de santé, d'éducation ou de retraite augmentent. Pourquoi ? Parce que c'est bon de dépenser de l'argent dans les voitures, et c'est mal de dépenser dans sa santé ? Réponse : les dépenses de santé, de retraite et d'éducation sont socialisées, elles viennent des impôts et des cotisations sociales. Or les riches, proportionnellement, payent plus que les pauvres. Pourtant, avec l'allongement de l'espérance de vie et les progrès des techniques et des sciences, il est normal de dépenser plus dans la santé, l'éducation, et les besoins de toutes natures des citoyens. C'est excellent pour la société !